

LEGENDE:

Zones urbaines

Zones urbaines	
Ua	Parties agglomérées les plus anciennes de la commune formant un tissu bâti serré
Ub	Partie agglomérée de la station, de constructions plus récentes, formant globalement un tissu bâti plus lâche
Uc	Correspond à une zone urbaine de densité moyenne composée de constructions individuelles et de petits collectifs
Ud	Correspond à une urbanisation périphérique à vocation résidentielle de faible densité sous forme d'individuels ou de petits collectifs
Ue	Correspond à une zone qui vise à organiser et satisfaire des besoins collectifs directement liés aux activités éducatives, culturelles et aux services publics
Ux	Correspond aux activités liées au fonctionnement des services publics et d'intérêts général, notamment à la collecte et au traitement des déchets

Zones à urbaniser

AU Zone d'urbanisation future
 AUa correspond au secteur de l'Ecluse Ouest
 AUb correspond au secteur de Passeaux
 AUd correspond au secteur des Gorges destiné à être en
 cohérence avec les chalets voisins de l'altiport.
 AU 2 de Clos Givier.

Zones Naturelles

N Zone naturelle et forestière

Nc1 et Nc2 et Nc3, qui correspondent aux périmètres immédiats (Nc1) et rapprochés (Nc2) et éloignés (Nc3) des captages d'approvisionnement en eau potable présents sur la commune,

Nh, qui correspond au périmètre du site archéologique protégé de Brandes,

Np, qui correspond aux habitats naturels rocailloux et ensoleillés hébergeant le papillon Apollon

Ns secteur aménagé ou potentiellement aménageable pour une activité de glisse (ski, surf...), de loisirs et de tourisme en général

Nsr, secteur où sont admis les commerces liés aux activités sportives et de randonnée,

Nch, qui correspond à une centrale hydroélectrique

COMMUNE DE :

HUEZ

Département de l'Isère

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE ZOOM HUEZ-RIBOT
AVEC RISQUES NATURELS

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Arrêté par délibération du :
28 AVRIL 2015
Mise à l'enquête publique
par arrêté du :
29.07.2015 au 2.09.2015
Approuvé par délibération
du : 11.11.2015
MODIFICATION SIMPLIFIÉE
N°1 APPROUVÉE LE 20.09.2016
MODIFICATION SIMPLIFIÉE
N°2 APPROUVÉE LE 25.01.2017

Echelle : 1/ 2000e

PATRIARCHE & CO
Le Bourget-du-Lac
Taxiway - BP 285
Savoie Technolac
73375 Le Bourget du Lac
Tel : +33 (0)4 79 25 37 30
Fax : +33 (0)4 79 25 37 31

ALPE D'HUEZ
2017

5